

# La directrice d'école conteste sa suspension

La directrice de l'école primaire de Coulonces, en poste depuis 2017, avait été suspendue en 2019 par le rectorat.

## Justice

L'enseignante, en fin de carrière, assurait pour 10 % de son temps de travail le rôle de directrice à l'école primaire de Coulonces. Suspendue en 2019, elle conteste aujourd'hui cette décision auprès du tribunal administratif : « **Cette sanction a été basée sur des éléments d'une enquête non contradictoire. Elle a de graves conséquences sur le plan humain, mais aussi sur le plan financier puisque le calcul de la retraite prochaine de ma cliente sera basé sur son dernier niveau de rémunération** », a précisé, jeudi, son avocat.

## Conflits et maltraitance

Que lui reproche exactement le rectorat de l'académie de Caen ? Tout d'abord, une relation conflictuelle avec plusieurs membres de l'équipe enseignante et des rappels à l'ordre « très secs » du personnel technique. Mais aussi, un manque de respect envers les élèves, de la maltraitance physique, constatée au travers d'une claque, et un défaut de surveillance. Plusieurs témoignages attestent du climat de tension qui régnait dans l'établissement.

Néanmoins, certains membres de l'équipe pédagogique soutiennent l'enseignante : « **Dans le contexte d'une école de campagne, au sein de laquelle le maire dépasse parfois ses prérogatives, il est possible qu'il y ait pu avoir des problèmes relationnels entre les uns et les autres, mais les motifs de la sanction ne sont pas vérifiables** », estime l'avocat de la plaignante, qui ajoute que sa cliente « **n'avait pas imaginé terminer sa carrière de cette façon** ».

Le tribunal administratif rendra sa décision dans un délai de trois semaines.